

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2021

La séance est ouverte à 19h par Mr le Maire qui constate que le quorum est atteint. Emmanuel DUPLACEAU est nommé secrétaire de séance.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2021 est lu par Xavier PIERRE.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Isabelle HENRY demande si le tableau présentant le détail des indemnités des élus pourra être présenté. Mr le Maire lui répond que ce sera fait.

2 – Régie de Droit de place au marché: nouvelle politique tarifaire

Peyo IDIART présente la nouvelle signalétique qui a pour objectif une meilleure mise en évidence des métiers et des labels de qualité. Cette signalétique individuelle est corrélée à de nouvelles formules d'abonnement.

En ce qui concerne les marchés du lundi:

- Abonnement annuel: 100€ mètre linéaire soit 1,92€ m linéaire/jour
- Abonnement grande saison (01/04-31/11): 90€ mètre linéaire soit 2,5€ m linéaire/jour
- Abonnement petite saison (01/06-30/09) 90€ mètre linéaire soit 2,5€ m linéaire/jour
- Occasionnel 10€ m linéaire/ jour

Les tarifs du marché du jeudi privilégient les abonnés du lundi:

- 35€ m linéaire pour les abonnés du lundi soit 1,94€ m linéaire/ jour
- 50€ m linéaire si pas abonné du lundi soit 2,78€ m linéaire/ jour.

Peyo Idiart précise qu'une mise en avant des différents moyens de paiement (eusko, espèces, cb...) n'était pas possible car surchargeant trop la signalétique.

A la question de Thierry POUSSON sur la moyenne de mètres linéaires utilisés par les exposants, Peyo IDIART répond qu'ils utilisent généralement 3 mètres linéaires.

La nouvelle politique tarifaire est votée à l'unanimité.

3 – Création d'un poste non permanent de manager de commerce et demande de financement

Dans le cadre du plan de relance et du dispositif Petites Villes de Demain, il y a lieu de saisir l'opportunité de postuler avant le 30 juin pour la création d'un poste non permanent de manager de commerce. Ce contrat d'une durée de 2 ans est financé à hauteur de 20000€ par an par la Banque des Territoires, le reste étant à la charge de la commune. La décision définitive se prendra en fonction notamment d'un estimatif des recettes communales au niveau des régies, en fin d'été.

Mattin ETCHEVERRY demande si la convention Petites Villes de Demain a été signée depuis le dernier Conseil Municipal, Mr le Maire lui répond que cela a été fait le 21 mai.

Cette demande de création est adoptée à l'unanimité

4 – Plan d'extinction partielle de l'éclairage public

Emmanuel DUPLACEAU rappelle la phase de test qui a été menée pendant 6 mois dans 2 quartiers (Ibai Aide et Iguzkian) suite à une réunion publique. Les habitants ont été sollicités pour donner leurs avis à la fin de la période test. Les avis sont tous positifs.

Suite à un travail d'Ernest Le Blay, avec les services techniques, il est proposé d'étendre l'extinction de l'éclairage public de 0h-6h aux quartiers résidentiels suivants: Salikarte; Urgain; Ibai Alde; Ugange; Laurhibar; Taillapalde; Citadelle; Iguzkian; Olhonce ainsi que le parking des fauvelles et le jardin public.

La départementale, les rues de la vieille ville et la montée route de Napoléon resteront allumées pour des raisons de sécurité.

Isabelle Henry se pose la question d'éteindre l'éclairage d'ambiance l'hiver. Maïtena DIRIBARNE s'interroge sur l'heure d'extinction de la Citadelle. Xabi Larre demande pourquoi certains secteurs sont allumés avant le coucher du soleil. Mr le Maire propose que ces points soient étudiés en commission.

Le plan d'extinction est adopté à l'unanimité.

5 – Remplacement des projecteurs du Jai Alai- demande de subvention

Emmanuel DUPLACEAU présente la DSIL Rénovation énergétique. La Dotation de Soutien à l'Investissement Local, mise en place dans le plan de relance, est un fonds de soutien en faveur des projets de rénovation énergétique portés par les communes.

Les travaux doivent concerner des opérations visant à diminuer fortement (+de 30%) les dépenses énergétiques.

Les luminaires du jai alai sont d'époque et entraînent une forte consommation électrique. Une étude a été sollicitée auprès d'un prestataire, le Comptoir Souletin. Pour le même nombre de lumens, avec un éclairage à LED, il serait possible de passer d'une puissance consommée de 40000 watts à 8350 watts. Le devis pour équiper l'aire de jeu et les gradins s'élève à 19832€HT. Emmanuel DUPLACEAU précise que cette DSIL est cumulable avec d'autres aides type certificats d'économie d'énergie.

Maïtena DIRIBARNE propose qu'une opération similaire soit réalisée sur l'aire du fronton. Mr le Maire lui répond que cette opération sera possible une fois que le réseau aura été repris.

6 – Etude de programmation pour la création d'une salle multisports-examen et demande de subvention

Mr le Maire propose la création d'un comité de pilotage entre la commune, le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour la création d'une salle multisports à vocation scolaire. Une étude de programmation, d'un prix de 12250€ HT sera confiée au SEPA. Une subvention aussi élevée que possible sera sollicitée auprès des différents finances (Département, Région, Petites Villes de Demain).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Isabelle HENRY demande où pourrait se situer cette salle. Mr le Maire répond que la commune dispose du foncier sur le terrain dit « Paulerena », proche des établissements scolaires. Il rappelle que cette salle répond à un besoin des enseignants d'EPS des différents établissements scolaires.

Cécile LARRAMENDY demande si la commune céderait une partie du terrain. Mr le Maire précise que la valorisation du terrain entrerait dans l'apport de la commune pour la création de cette salle.

Isabelle HENRY souligne que l'accès à cette salle via le chemin de la Nasse risque d'être problématique. Mr le Maire répond que l'accès sera pris en compte dans l'étude.

L'étude de programmation et sa demande de subvention sont approuvées à l'unanimité.

7 – Etude de faisabilité d'une passerelle mobilité douce -examen et demande de subvention

Mr le Maire propose de solliciter pour cette passerelle piéton-vélos l'architecte du patrimoine Alexandrine VANEL et le bureau d'étude INGC, spécialisé dans les

ouvrages d'art. L'étude proposera plusieurs solutions chiffrées avec mise en évidence des contraintes (architecturales, environnementales...) des différentes solutions. Cette étude coutera 7350€HT.

Maitena DIRIBARNE trouve que trop d'études sont enclenchées, pour un coût important, sans visibilité. Mr le Maire précise que ces projets correspondent à des engagements de campagne, qu'il faut lancer les études dès maintenant pour pouvoir voir ces projets aboutir pendant le mandat. Par ailleurs, ces études ont été prévues dans le budget. Les priorités viendront plus tard, en fonction des financements et des moyens financiers.

Cécile LARRAMENDY estime que c'est le moment de lancer les projets pour ne pas passer à côté de subventionnements.

Xavier PIERRE souligne également que ce n'est qu'en menant ces études que le conseil municipal pourra se donner la capacité de faire des choix.

La réalisation de cette étude de faisabilité est approuvée à l'unanimité.

8 – Commission Egalité Femmes-Hommes:

Désignation à l'unanimité de Maïtena DIRIBARNE pour compléter la commission.

9 – Représentation au sein du Conseil de Surveillance de l'établissement Public de Santé de Garazi

Mr le Maire intègre, après un vote à l'unanimité, le Conseil de Surveillance de l'EPS Garazi.

10 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables-complément

Mr le Maire propose le complément d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 294,34€. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11 – Dépenses à imputer à l'article 6232- Fêtes et cérémonies

Mr le Maire précise la liste de dépenses, inchangée, à imputer à l'article 6232. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

12 – Centre de vaccination- demande de remboursement des frais à l'ARS

Emmanuel DUPLACEAU explique qu'il va y avoir une accélération de la vaccination avec l'ouverture aux 18 ans et + à partir du 31 mai et un nombre croissant de doses délivrées (de 770 doses potentielles à 1079).

Mattin ETCHEVERRY demande si l'on sait quand la campagne pourra prendre fin. Emmanuel DUPLACEAU lui répond qu'il ne le sait pas et espère que ce sera le plus

tôt possible. Mr le Maire explique que la salle du Laurhibar sera certainement occupée encore à la rentrée et réfléchit à trouver une solution.

La commune sollicite une aide pour les dépenses engagées (achat de matériel informatique, achat de consommables, désinfection des locaux; transports pour le retrait des doses à Bayonne; frais de secrétariat...). Il est proposé que demander à l'ARS de contribuer à ces charges aux alentours de 6300€ mensuels.

Cette demande est acceptée à l'unanimité

13 - Questions diverses:

Mr le Maire annonce que les 2 appartements de la villa Lucia ont été loués. Le T2 (loyer mensuel de 400€) sera occupé par Mr Azcoitia, le T3 (loyer mensuel de 600€) par Mme Cledon.

Mr le Maire indique que l'étude de programmation de l'ancienne piscine a été confiée suite à consultation au bureau d'architecte Atelier Lavigne de Pau et au paysagiste Fabien CHARLOT de Bordeaux.

Maïtena DIRIBARNE demande des nouvelles sur le passage de la voie ferrée Salikarte. Mr le Maire lui dit avoir rencontré le responsable sécurité de la SNCF pour la Nouvelle Aquitaine. Les fils barbelés du haut et du bas vont être mis à l'intérieur de la clôture. Le responsable sécurité est plus prudent sur la possibilité d'une traversée.

La séance est levée par M. le Maire à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Emmanuel DUPLACEAU